



Autorisation pour photo sur blog

Par **mempavrei**, le **17/03/2009 à 18:19**

Bonjour, rn rn j'ai mis une photo de ma nièce sur mon blog, mais étant en conflit avec ma soeur, celle ci me menace de porter plainte !! rn Est ce possible ? rn J'attends votre réponse. rn Merci d'avance pour avoir pris le temps de lire et pour me répondre. rn Bonne journée !!!

Par **domi**, le **17/03/2009 à 18:31**

Bonjour , et oui ! elle ne vous a pas donné l'autorisation d'utiliser cette photo elle peut donc porter plainte . loi du 6 janvier 1978 protection de la liberté individuelle en matière d'informatique. Domi

Par **frog**, le **17/03/2009 à 18:37**

Domi, es tu sûr qu'une photo tombe sous le coup d'une loi qui dispose concernant des données nominatives ? rn rn Je pencherais plutôt pour l'article 226-1 du Code Pénal.

Par **domi**, le **17/03/2009 à 18:42**

A vérifier alors ! mais de toutes façons sans autorisation , elle n'a pas le droit d'exploiter la photo . Je ferai la recherche . merci du tuyau Domi

Par **domi**, le **17/03/2009** à **18:44**

[http://www.cnil.fr/index.php?id=1939&news\[uid\]=305&cHash=ec7c147c2f](http://www.cnil.fr/index.php?id=1939&news[uid]=305&cHash=ec7c147c2f)